

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
15 juin 2023
n° 22 / 7999^e
pages 1113 à 1168



AVANT-PROJET
DE RÉFORME
DU DROIT
DES CONTRATS
SPÉCIAUX

CHRONIQUE / Contrat et obligations

Les opérations complexes dans l'avant-projet
de réforme du droit des contrats spéciaux
> Tarik Lakssimi

1130

ÉDITORIAL

1113 Sages, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 1116 Clause abusive (domaine) : affiliation à fin d'avantage financier
- 1117 Tourisme (voyage à forfait) : résiliation du contrat pour cause de Covid-19
- 1118 Transport aérien (Covid-19) : portée d'un vol de rapatriement
- 1119 Filiation (assistance médicale à la procréation) : constitutionnalité du régime
- 1122 Assistance médicale à la procréation : constitutionnalité sous réserve du régime

POINTS DE VUE

- 1126 Les droits du justiciable dans la procédure préjudicielle : retour sur certains remous jurisprudentiels récents, *Hélène Gaudin*
- 1128 À propos d'une « approche pratique et comparative » de la codification du droit international privé français, *Dominique Bureau et Horatia Muir Watt*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1138 **Chronique** : « Caméras augmentées » : un danger pour les libertés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (et au-delà) ?, *Céline Castets-Renard et Amélie Turci*
- 1142 **Panorama** : Droit des assurances, *Rodolphe Bigot, Amandine Cayol, David Noguéro et Philippe Pierre*
- 1154 **Notes** : RIP : Requiescat In Pace ?, note sous Cons. const. 14 avr. 2023 et 3 mai 2023, *Jérôme Roux*
- 1162 *Non bis in idem*, fraude fiscale et droit de l'Union européenne : la parole est à la Cour de cassation, note sous Crim. 22 mars 2023 [2 arrêts], *Laurent Saenko*

ENTRETIEN

- 1168 Xavier Delpech – Un code de l'artisanat pour quoi faire ?

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

1113 Sages

ACTUALITÉS

1116 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement (autorisation) : modification
de l'IBAN par un tiers, *Com. 1^{er} juin 2023*

Cautonnement (paiement) : date de naissance
de la créance, *Com. 1^{er} juin 2023*

Consommation

Clause abusive (domaine) : affiliation
à fin d'avantage financier, *CJUE 8 juin 2023*

Clause abusive (domaine) : contrats mixtes
ou à double finalité, *CJUE 8 juin 2023*

Tourisme (voyage à forfait) : résiliation
du contrat pour cause de Covid-19,
CJUE 8 juin 2023

Crédit à la consommation (offre) :
fiche précontractuelle d'information,
Civ. 1^{er}, 7 juin 2023

Contrat d'affaires

Transport aérien (Covid-19) : portée
d'un vol de rapatriement, *CJUE 8 juin 2023*

Propriété intellectuelle

Marque européenne (contrefaçon) :
demande reconventionnelle en nullité,
CJUE 8 juin 2023

Société et marché financier

Liquidation amiable (liquidateur) :
prescription de l'action en responsabilité,
Com. 1^{er} juin 2023

1119 DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Indivision (indemnité d'occupation) :
époux nus-propriétaires, *Civ. 1^{er}, 1^{er} juin 2023*

Nationalité (déclaration acquisitive) : contrôle
du refus d'enregistrement, *Civ. 1^{er}, 7 juin 2023*

Filiation (assistance médicale à la procréation) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const. juin 2023

1120 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Amnistie (mention prohibée) :
validité d'une assignation, *Civ. 1^{er}, 7 juin 2023*

Procédure pénale

Mandat d'arrêt européen (exécution) : motif
de non-exécution facultative, *CJUE 6 juin 2023*

Peine (prescription) : suspension
durant la pandémie de Covid-19,
Crim. 7 juin 2023

Garde à vue (enregistrement audiovisuel) :
consultation par un expert, *Crim. 6 juin 2023*

1121 DROIT PUBLIC

Fiscalité

Contentieux fiscal (notification) :
application du délai de distance,
Com. 1^{er} juin 2023

Santé publique

Assistance médicale à la procréation :
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 9 juin 2023

1123 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Salarié protégé (licenciement) :
indemnité pour violation du statut protecteur,
Soc. 1^{er} juin 2023

Harcèlement moral (licenciement nul) :
cumul d'indemnités, *Soc. 1^{er} juin 2023*

Discrimination (preuve) :
mesure d'instruction *in futurum*,
Soc. 1^{er} juin 2023

Lanceur d'alerte (licenciement) :
grief énoncé dans la lettre, *Soc. 1^{er} juin 2023*

Durée du travail (heures supplémentaires) :
centrale nucléaire, *Soc. 7 juin 2023*

Durée du travail (heures supplémentaires) :
visites de concession, *Soc. 7 juin 2023*

1125 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage (arbitre) : demande de récusation
et défaut d'impartialité, *Civ. 1^{er}, 7 juin 2023*

Arbitrage (sentence) : irrecevabilité
du recours en annulation, *Civ. 1^{er}, 7 juin 2023*

Compétence européenne (reconnaissance
des décisions) : concentration des demandes,
CJUE 8 juin 2023

Profession juridique et judiciaire

Notaire (droit de présentation) :
nullité absolue d'une convention de cession,
Civ. 1^{er}, 7 juin 2023



POINTS DE VUE

1126 Les droits du justiciable dans la procédure préjudicielle : retour sur certains remous jurisprudentiels récents par Hélène Gaudin

1128 À propos d'une « approche pratique et comparative » de la codification du droit international privé français par Dominique Bureau et Horatia Muir Watt



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1130 Les opérations complexes dans l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux par Tarik Lakssimi

1138 « Caméras augmentées » : un danger pour les libertés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques (et au-delà) ? par Céline Castets-Renard et Amélie Turci

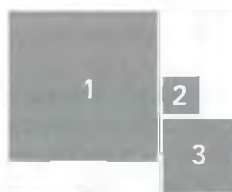
NOTES

1154 RIP : Requiescat In Pace ?, note sous Cons. const. 14 avr. 2023 et 3 mai 2023 par Jérôme Roux

1162 *Non bis in idem*, fraude fiscale et droit de l'Union européenne : la parole est à la Cour de cassation, note sous Crim. 22 mars 2023 [2 arrêts] par Laurent Saenko

PANORAMA

1142 Droit des assurances mai 2022 – avril 2023 par Rodolphe Bigot, Amandine Cayol, David Noguéro et Philippe Pierre



ENTRETIEN

1168 Xavier Delpach – Un code de l'artisanat pour quoi faire ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr